

SOUSSION DE CANDIDATURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CADDRA sollicite ses membres pour identifier des personnes qualifiées et motivées pour rejoindre son conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Les critères et la procédure pour les candidatures et les responsabilités des membres du conseil d'administration sont décrits ci-dessous. Les autonominations sont les bienvenues.

Tout(e) candidat(e) doit être un(e) membre en règle de la CADDRA et **doit** avoir siégé à un comité de la CADDRA. Le poste d'administrateur de la CADDRA est non rémunéré. Les frais reliés au déplacement pour les rencontres en personne et la conférence annuelle sont assumés par l'organisation.

Critères de candidature

- Tout(e) candidat(e) doit être(e) membre en règle de la CADDRA;
- Tout(e) candidat(e) doit siéger ou avoir siégé à un comité de la CADDRA;
- Tout(e) candidat(e) doit s'engager pour un mandat de trois ans débutant en novembre 2026;
- Les candidatures peuvent être soumises par un membre de la CADDRA ou par aut nomination;
- Toute candidature doit inclure le nom de deux membres de la CADDRA pouvant fournir des références sur demande.

Procédure de soumission de candidatures

Si vous soumettez la candidature d'une autre personne, veuillez vous assurer que cette personne ait consenti et vous a fourni toute information dont vous aurez besoin pour compléter sa candidature (voir ci-dessous).

SVP, ne soumettez pas une candidature avant d'avoir personnellement contacté le/la candidat(e) et obtenu son consentement.

Pour soumettre votre candidature ou celle d'un membre, remplissez [ce formulaire](#) avant le **lundi 13 juillet 2026** à minuit HE.

Processus d'élection

Les noms et les biographies de tous les candidats seront soumis au comité de soumission de candidatures. Une courte liste de candidats sera dressée, respectant l'engagement de l'organisation de s'assurer que les candidatures reflètent une diversité géographique et professionnelle au sein du conseil d'administration. Un avis externe sur les candidats sera demandé. Le vote pour les candidats sera tenu lors de l'assemblée générale annuelle de la CADDRA. Les candidatures doivent être reçues avant le lundi 13 juillet 2026 à minuit pour être valides.

Rôle du CA de la CADDRA

- Agir comme fiduciaire et protecteur des actifs de l'organisation;
- Réviser et approuver le budget du programme de la CADDRA;
- Établir des objectifs à court et à long terme;
- Évaluer le progrès au regard des objectifs;
- Assumer la responsabilité des finances de la CADDRA;
- Établir des politiques pour la gestion et les opérations globales de l'organisation.

Attentes envers les administrateurs

- Se préparer et participer aux réunions régulières et aux activités du conseil d'administration;
- Siéger à au moins un comité;
- Connaître les politiques et les programmes de la CADDRA;
- Participer aux activités de financement et aux événements spéciaux parrainés par la CADDRA;
- Participer aux activités d'orientation du CADDRA;
- Agir en tant que porte-parole informé de la CADDRA.

Réunions du CA

- Participer à deux réunions en personne (une au printemps et l'autre le jeudi précédant la conférence annuelle). Les frais de déplacement sont remboursés (vols, logement, transports terrestres, etc.);
- Assister aux rencontres Zoom bimensuelles prévues à 20 h HNE, habituellement les lundis. Une rencontre Zoom plus longue peut être planifiée un vendredi pour remplacer l'une de ces réunions;
- Réviser l'ordre du jour et tout le matériel de soutien avant les réunions.

Information supplémentaire

- Il s'agit d'un CA bénévole. Les administrateurs ne reçoivent pas de rémunération et aucun ne doit profiter directement ou indirectement de son poste. Les administrateurs peuvent être remboursés pour les dépenses raisonnables encourues dans le cadre de leur fonction;
- Le matériel et les outils développés par les administrateurs au nom de la CADDRA, utilisés par la CADDRA pendant leur mandat comme administrateur, deviennent la propriété intellectuelle de la CADDRA.